



Résumé des positions de l'Association internationale des Machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'Aérospatiale (AIMTA) sur les projets d'approvisionnement en défense aérienne et l'écosystème aérospatiale canadien.

Par

Guillaume Valois, responsable des relations publiques et de la recherche (Section locale 712 AIMTA)

Présenté au

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO)

Le 17 mai 2022

## QUI SOMMES-NOUS

L'Association internationale des machinistes et des travailleuses et travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA) a vu le jour à Atlanta en 1888. En 1890, le syndicat formait sa première Section locale canadienne à Stratford en Ontario. Aujourd'hui, cette organisation est une force de 650 000 travailleurs et travailleuses regroupés au sein de 1 143 sections locales et présents dans plus de 200 entreprises, aux États-Unis, au Canada, à Porto Rico et sur l'île américaine de Guam. Présente en aérospatiale depuis 1935, l'AIMTA y est devenue le plus important syndicat au monde, avec plus 184 000 membres couverts par un millier de conventions collectives.

## L'AIMTA ET L'AÉROSPATIALE CANADIEN

En 1940, le Syndicat des Machinistes devient la voix des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale au Canada.

## Aperçu des entreprises au sein ou nous retrouvons actuellement des membres de l'AIMTA:

### **Québec**

- Bombardier
- Airbus,
- Héroux-Devtek,
- Stelia (Mirabel, Saint-Laurent)
- Groupe Safran, division trains d'atterrissage
- L3-Harris,
- AJ-Walter

### **Ontario**

- Magellan
- Arnprior aerospace,
- L3-Harris
- Safran landing systems
- Safran electronic
- Hypernetics
- Field aviation Infotech aviation

### **Colombie-Britannique**

- MTU
- Avcorp (Latécoère)

### **Saskatchewan**

- CAE military aviation training

### **Alberta**

- Field aviation

## MISE EN CONTEXTE

L'industrie aérospatiale est généralement divisée en deux branches le secteur civil et le secteur militaire. Cela dit, même si l'on prend souvent le temps de faire une distinction entre les deux secteurs ils font tous deux parties d'un même écosystème. Leur complémentarité est d'ailleurs un des éléments clés permettant d'assurer, la viabilité, la résilience et la stabilité d'un écosystème aérospatiale. C'est pourquoi nous avons choisi de résumer les positions de notre organisation concernant l'avenir de l'écosystème aérospatial canadien dans ce document en accordant une attention particulière au secteur la défense aérienne et des avions de chasse.

L'achat et le maintien en service d'une flotte d'avions de chasse est un processus complexe nécessitant un engagement financier à long terme et représentant une part importante du budget d'un gouvernement.

En contrepartie de la complexité de la démarche et des sommes investies, ce type de projet a le potentiel d'offrir à un gouvernement les moyens de combler ses besoins en matière de défense, de maintenir et de créer de bons emplois en plus de générer d'importantes retombées industrielles et technologiques dans un secteur clé de son économie.

C'est pourquoi il est important de s'assurer qu'une telle démarche repose sur un processus d'appel d'offres rigoureux où la protection du bien commun et la promotion de nos intérêts stratégiques sont omniprésentes.

### Ce que nous proposons

- Que les objectifs d'approvisionnement et la réalisation de ces objectifs, incluant le processus d'appel d'offres relatif à la maintenance ou l'acquisition d'équipements nécessaires à la défense aérienne nationale, ou de tout autre type d'aéronefs et de ses composantes s'inscrivent dans une politique aérospatiale pancanadienne.
- Que les objectifs d'approvisionnement comprennent des exigences claires en matière d'activités industrielles, de transferts technologiques, d'activités de maintenance, de fabrication d'équipements de défense aérienne sous licence ou de ses composantes.

- Réviser certains critères de la politique de retombées industrielles et technologiques (RIT) pour en renforcer la portée. Par exemple la section 8.2 sur les transactions indirectes et veillées à son application pour l'ensemble des contrats d'approvisionnement et d'équipements nécessaires à la défense aérienne nationale.
- Prioriser et respecter l'écosystème aérospatial canadien. Par exemple, concernant l'octroi du contrat de remplacement des CF-18, le gouvernement canadien doit chercher à garantir des retombées qui favorisent le maintien ou la croissance, de son empreinte économique, technologique et industrielle.

## SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE AÉROSPATIALE PANCANADIENNE

Pour garantir la durabilité et augmenter le potentiel de notre secteur aérospatial, il serait préférable de structurer nos interventions à l'intérieur d'une politique industrielle sectorielle.

Le Canada doit se donner les moyens d'agir de façon concertée et sur le long terme en misant sur une politique aérospatiale pancanadienne, adaptée à la réalité de ce pilier de notre économie afin d'assurer sa viabilité à long terme. En bénéficiant d'une bonne planification stratégique, une telle politique engendrera une plus forte cohérence et une meilleure synergie entre les politiques nationales d'investissement et les autres politiques publiques, principalement les politiques sociales et environnementales.

Nous recommandons donc au gouvernement du Canada de créer une politique pancanadienne de l'aérospatiale dans laquelle les rôles, les responsabilités et les engagements de l'ensemble des acteurs de l'écosystème aérospatial canadien seront clairement énoncés.

### Principaux objectifs de cette politique :

- Faire de l'aérospatial une industrie stratégique pour le Canada.
- Proposer une vision claire et à long terme.
- Dynamiser notre économie en misant sur un développement efficace et responsable.
- Mobiliser et augmenter leur niveau de coopération des acteurs.

- Protéger et créer de bons emplois.
- Augmenter la force d'attraction du Canada auprès des entreprises clés.
- Réviser notre politique de retombées technologiques et industrielles au Canada.
- Élargir la portée et bonifier les soutiens déjà offerts par les provinces.
- Stimuler et coordonner de manière efficace les projets d'innovation.
- Favoriser la transformation de nos capacités productives.
- Permettre une plus forte cohérence et une meilleure synergie entre nos politiques nationales d'investissement et nos politiques publiques.
- Favoriser une implication directe des gouvernements et des syndicats dans les décisions concernant l'industrie aérospatiale
- Déployer et orienter sa politique en tenant compte de la taille et des spécificités du secteur aérospatial de chaque province.
- Mener des consultations périodiques pour évaluer les impacts de la politique et la modifier au besoin.
- Assurer le leadership de l'industrie aérospatiale en matière environnementale.

### Cette politique pourrait s'articuler autour des 5 axes suivants :

1. Innovation et R&D
2. Emplois
3. Éducation et Formations
4. Défense et contrat d'approvisionnement
5. Environnement

### UN CADRE CLAIR

Il en va de la responsabilité du gouvernement de se doter d'un processus transparent et d'exiger un certain nombre d'engagements des acteurs impliqués lorsqu'il mobilise des ressources et investit des fonds publics. Sans quoi, il s'avère difficile pour lui d'en garantir les résultats et les bienfaits à long terme. En ce sens, nous croyons qu'une aide sectorielle à un pilier économique comme l'aérospatiale doit comprendre des règles claires en matière de retombées économiques, technologiques sociales et industrielles.

En demandant aux entreprises du secteur aérospatial des garanties de retombées et en misant sur l'établissement de conditions gagnantes pour tous, le gouvernement parviendra à solidifier notre économie tout en soutenant notre écosystème aérospatial dans le respect de nos intérêts collectifs. Fournir un cadre

clair aux entreprises améliorera également la qualité des interactions à l'intérieur de l'écosystème ce qui aura pour effet de la rendre plus efficace.

Les programmes militaires constituent un instrument privilégié pour le gouvernement fédéral afin de tracer les contours de sa politique industrielle.

À ce sujet, dans un discours prononcé en octobre 1978, le ministre canadien de la Défense, Barney Danson, décrivait ainsi l'impact des dépenses militaires pour l'économie :

*« En achetant notre sécurité, l'argent consacré à la défense achète beaucoup plus. Il permet d'augmenter les revenus de l'État et la demande du consommateur, de diminuer les coûts de l'assurance-chômage et la disparité régionale. Il contribue à payer les frais d'instruction, le coût des travaux publics et des services d'urgence ; d'améliorer notre niveau de sécurité, de santé, de confort et de bien-être personnel. Il permet de créer des emplois, de favoriser la recherche, d'augmenter la production ; de stimuler la concurrence dans l'industrie secondaire et de l'aider à attirer et à retenir les employés spécialisés. [...] La sécurité nationale et la prospérité économique sont indissociables. »*

Concernant les contrats les contrats d'approvisionnement gouvernementaux du secteur de la défense aérienne ils sont un excellent moyen de dynamiser un écosystème aérospatial. Les nouvelles technologies et l'expertise développées dans ce secteur sont par la suite redirigées vers un usage commercial. Ce qui fait en sorte que ces investissements profitent à l'ensemble de l'écosystème voir au-delà. D'autant plus que notre autonomie quant à la fabrication et la maintenance des équipements de défense est importante sur le plan de la sécurité nationale.

Il est donc essentiel que le Canada crée un environnement favorable à l'augmentation du niveau d'activités du secteur de la défense. La principale difficulté réside dans la planification et la mise en application d'une stratégie d'approvisionnement adapté à la réalité de l'écosystème et de celle de nos partenaires économiques.

L'octroi d'un important contrat d'approvisionnement est une opportunité d'amener des entreprises à s'implanter ou à faire croître leurs activités au Canada. Parmi les façons d'y parvenir nous avons l'augmentation de son empreinte industrielle directe, l'octroi de contrat a des fournisseurs canadiens, le développement de ses produits ou la participation différents projets de recherches et d'innovation.

Autre critère pouvant assurer un meilleur respect du RIT et de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense du gouvernement du Canada réside dans l'obtention de garanti de transfert de technologique.

Le transfert de technologie est un outil essentiel au déploiement d'une stratégie industrielle nationale. Cette démarche permet à un gouvernement de contribuer au virage technologique de son tissu industriel, d'augmenter le niveau de coopération à l'intérieur de l'écosystème aérospatial, de promouvoir l'innovation et la recherche sur son territoire, de maintenir et créer des emplois.

En matière de défense, le transfert de technologie répond également à des enjeux de sécurité nationale d'un État en favorisant son autonomie industrielle quant à la fabrication et la maintenance des équipements militaires.

Souvent associé au transfert de technologie, la fabrication d'équipements sous-licence est une façon de garantir une certaine forme de retombés industrielle et technologique d'un contrat d'approvisionnement.

La fabrication sous licence peut devenir un moyen d'élargir le champ d'activités et stimuler le développeur de la chaîne d'approvisionnement d'un écosystème aérospatiale par l'obtention de contrats d'assemblage d'équipements ou de composants d'équipements de défense.

Enfin, il est essentiel que le processus d'appel d'offres sur l'approvisionnement de matériel de défense arienne comprenne un volet sur les opérations de maintenance.

Le choix du lieu où se tiendront les opérations de maintenance, la sélection des fournisseurs de services, l'accessibilité aux pièces de rechange, à la technologie et à l'expertise nécessaires pour mener à bien ces activités sont tous des éléments à prendre en considération en vue du maintien des capacités opérationnelles des équipements sélectionnés et des ressources financières qui devront y être affectées durant leur cycle de vie.

Il est d'une importance capitale d'avoir un maximum d'autonomie et de pouvoir décisionnel concernant les opérations de maintenance d'équipements militaires. Le meilleur moyen est de créer un environnement favorable au maintien et au développement et de nos de ce type d'activité au Canada.

Engagé dans les dernières étapes de sa démarche en vue de remplacer sa flotte d'avions de chasse, CF-18, le Canada dispose d'une occasion historique avec

l'attribution de ce contrat évalué environ 19 milliards. Avec ce contrat, le gouvernement bénéficie d'une opportunité unique de dynamiser et de diversifier son écosystème aérospatial en garantissant des retombés industriels et technologiques, de l'acquisition de sa nouvelle flotte d'appareil, jusqu'à la fin de son cycle de vie.